



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	
en exercice	11
présents	09
votants	09

L'an DEUX MILLE VINGT

Le 29 janvier

Le Conseil municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2020/05 -

Date de la convocation municipale : 21 janvier 2020

**OBJET :**

**Approbation des horaires  
d'été réservés aux agents  
techniques municipaux à  
compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Présents :

Mmes Liliane HEUZE – Annie NOGIER - Sophie KERNEN – MM. René BERTOLINA – Boris FLAUD – Vincent BACHET – Max FONTAINE – Jacques CAMPION - André BERTERO

Absentes non excusées :

Mme Magali ROBERT  
Mme Mélanie GAYDIER

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, compte tenu des difficultés de travail à l'extérieur en période de forte chaleur, une saisine portant sur l'aménagement du temps de travail des agents techniques municipaux a été déposée auprès du Comité Technique administré par le Centre de gestion des Bouches-du-Rhône.

Après avis favorable du Comité Technique et en concertation avec l'équipe technique, il est proposé de modifier durant la période estivale les horaires des agents techniques qu'ils soient à temps plein ou à temps non complet, comme suit :


➤ De mi-juin à mi-août : de 6 h 00 à 13 h 20 avec temps de pause de 20 minutes prises à la discrétion de l'agent. Il est précisé que dans le cas où le plan canicule serait instauré par la Préfecture (vigilance rouge), cet aménagement passerait de 6 h 00 à 13 h 00, temps de pause de 20 minutes inclus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la mise en place chaque année d'horaires d'été de mi-juin à mi-août, de 6 h 00 à 13 h 20 et en cas de canicule de 6 h 00 à 13 h 00 ;
- Approuve la mise en place de ces dispositions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Fait et délibéré à AURONS, les jours, mois et an ci-dessus  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire d'AURONS

  
  
 André BERTERO